

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 4 octobre 2019

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 8 octobre 2019

D/2019-023

Aujourd'hui, vendredi 4 octobre 2019, à 14 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, LAPORTE et POITREAU et Messieurs du PARC, LAMAISON et BRASSEUR

A titre de suppléante :

Madame LIRE

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et LACROIX et Monsieur PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20191004-D2019_023-D

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2019/023

*Le petit déjeuner des écoles en Réseau d'Education Prioritaire
Tarification - Approbation - autorisation*

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement n°2 « **garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants** », de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, l'Education Nationale impulse le **dispositif des petits déjeuners des écoles volontaires Rep** (Réseau d'Education Prioritaire) et **Rep+** (Réseau d'Education Prioritaire Renforcée), des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux fragiles. D'abord expérimentée dans les écoles volontaires de 27 départements de mars à juin 2019, la mesure est généralisée à partir de septembre 2019 aux écoles Rep et Rep+, quartier prioritaire de la ville et des territoires fragiles sur la base du volontariat.

En effet, d'après le Plan National Nutrition-Santé (PNNS4, 2019-2021), le **petit-déjeuner est un repas à part entière** et doit représenter entre 20 et 25% des apports énergétiques sur l'ensemble d'une journée. Or, plusieurs études, notamment celles menées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC, 2015) et les études individuelles nationales des consommations alimentaires (INCA 3, 2014) montrent que la prise du petit déjeuner n'est pas systématique chez les enfants et les adolescents.

Les ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, des Solidarités et de la Santé, et de l'Agriculture et de l'Alimentation travaillent donc en partenariat afin de promouvoir de **bonnes habitudes alimentaires** et la prise d'un petit déjeuner et proposent aux collectivités de s'associer à ces démarches.

L'objectif de ce dispositif est double :

- participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.
- accompagner par un volet éducatif cette distribution afin d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation permettant de développer un projet pédagogique et éducatif (vous trouverez en annexe une fiche action récapitulant le détail de ces orientations).

D'après les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS 4 2019-2021) le petit déjeuner se compose :

- D'un **produit céréalier** pour l'apport en glucides

Des tartines (en proposant éventuellement du pain complet et du pain bis) ou des céréales peu sucrées (en limitant les formes très sucrées et les formes grasses et sucrées à une consommation occasionnelle), avec le pain, une fine couche de beurre, de confiture ou de miel, ou encore, une pâte à tartiner chocolatée, en fine couche sur les tartines.

- D'un **produit laitier** pour l'apport en calcium, protéines et vitamines (A et D)

Du lait (chaud ou froid, nature ou aromatisé avec de la poudre de cacao), ou un yaourt, ou du fromage blanc, ou du fromage.

- D'un **fruit frais** pour l'apport en vitamines et en fibres :

Un fruit ou un fruit pressé ou un demi-verre de jus de fruit sans sucre ajouté.

- Sans oublier : de l'**eau** pour l'hydratation en fonction de la soif de l'élève.

Dans ce contexte, la Présidente a demandé au SIVU, en collaboration avec les services de l'Education de la Ville de Bordeaux, pour tenir compte de leurs contraintes, de proposer des produits correspondant à un petit déjeuner qui sera servi, dans un premier temps, aux enfants des écoles Benauges et A. Schweitzer début octobre (écoles volontaires classées REP).

Ce petit déjeuner sera composé de :

- Lait (20 cl)
- Biscottes (2)
- Confiture (30 gr)
- 1 Fruit

Pour éviter le gaspillage et tenir compte d'un conditionnement éco-responsable, la commande de la Ville se fera à la composante (et sera facturée à la composante) :

- Lait UHT en litre pour 5 portions
- Confiture en pot de verre de 1KG pour 30 portions
- Biscottes en paquet de 100 pour 50 portions
- Fruit de saison

Au 1^{er} octobre 2019, ce petit déjeuner représente en moyenne 0,83 € HT (0,88 € TTC) par enfant.

Un bilan sera effectué en fin d'année et partagé avec la communauté éducative afin d'étudier d'éventuels ajustements.

LE COMITE SYNDICAL

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve la commande et la facturation de la prestation « petit déjeuner » à la composante.

Article 2 :

Madame la Présidente est chargée de l'application de la présente délibération et est autorisée à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 04/10/2019

La Présidente,



Emmanuelle CUNY